

## **Rapport final "Association de l'espace rural à la collaboration tripartite": consultation de la CTA auprès de ses membres**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de consulter les cantons jusqu'au 22 octobre 2014 sur l'objet cité en titre, dans la perspective de la rédaction d'une position commune des cantons, laquelle sera soumise à l'assemblée plénière du 12 décembre 2014.

Le gouvernement neuchâtelois approuve globalement les recommandations formulées par la direction de projet sur le thème de l'association des espaces ruraux à la conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), qu'il remercie vivement pour son travail. Notre prise de position reprend la structure proposée pour la collecte des remarques.

Comme sollicité, notre préavis vous est également transmis par courriel ([mail@kdk.ch](mailto:mail@kdk.ch)).

### **1. Remarques générales**

Nous rappelons la position que nous avons exprimée lors de la consultation sur le programme de travail 2012-2015, en septembre 2011:

- ne pas perdre de vue la mission centrale de la CTA;
- conserver la souplesse et les modes de fonctionnement consensuels de la CTA, afin de préserver l'autonomie des cantons;
- éviter les doublons et simplifier les collaborations;
- se focaliser sur les enjeux prioritaires des agglomérations et du développement territorial, en prenant en charge également les thématiques posées dans l'espace rural pour la mise en œuvre du Projet de territoire suisse.

Fort de ce qui précède, nous partageons l'analyse présentée dans le rapport, à savoir que des défis contradictoires n'excluent pas de mener des politiques complémentaires et que des solutions peuvent même être trouvées dans une collaboration plus étroite entre espaces urbains et espaces ruraux, parmi lesquels 80% de communes périurbaines.

Il est également juste de relever que la plupart des cantons présentent à la fois des régions urbaines et des régions rurales et intègrent ces deux dimensions dans leurs politiques publiques.

La complémentarité entre ville et campagne est un axe constitutif de la "stratégie du réseau urbain neuchâtelois", laquelle sous-tend à la fois le projet d'agglomération RUN et notre plan directeur cantonal.

Tous les types d'espaces définis dans le projet de territoire suisse doivent être intégrés dans les discussions et les travaux de la CTA, dans la perspective de l'établissement de stratégies communes et cohérentes, en vue notamment de mettre en œuvre le concept de polycentrisme et de complémentarité entre et au sein des espaces fonctionnels.

P.18: nous souscrivons à l'opportunité de définir également une stratégie pour l'espace rural (pas seulement pour l'espace urbain).

## **2. Choix des modèles**

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur le choix des modèles. Nous soutenons les recommandations de la direction de projet (modèles I et IV).

Nous sommes d'accord avec la priorisation du modèle 4a proposée dans la recommandation n° 4 (conférence tripartite CT sur le modèle de la CTA).

Nous pouvons accepter l'introduction du modèle 4d comme "phase intermédiaire", prévoyant deux forums permanents indépendants de la CTA (Forum Espaces urbains; Forum Espaces ruraux), mais nous ne sommes pas totalement persuadé que cette étape sera nécessaire ni véritablement opportune (risque d'autodynamique des forums; remise en question partielle de la nécessité de traiter les problèmes de manière transversale; risque de doublons; surcharge). Dans tous les cas, il ne faudrait pas que cette phase dure trop longtemps.

## **3. Choix des sujets**

Nous soutenons la recommandation n° 6, à savoir la sélection de sujets à aborder et à concrétiser en se limitant aux problématiques tripartites centrales à incidence territoriale et spatiale, dans une vision large.

## **4. Règles du jeu**

Recommandation n° 7: nous ne trouvons pas nécessaire de formuler des règles du jeu sur la procédure, telles qu'indiquées en p. 46. A notre avis, ces éléments vont de soi. La plupart de ces règles sont implicitement comprises dans les buts mêmes de la CTA. Sous réserve de la puce n° 2 (ci-après), ces aspects sont néanmoins conformes à nos attentes.

Puce n° 2: identifier et préciser les divergences d'intérêts des membres en vue de garantir le bon fonctionnement de la CTA et la prévisibilité de la procédure nous semble contre-productif et réducteur.

Nous pouvons soutenir les recommandations n<sup>os</sup> 9 à 13.

Recommandation n° 14: nous partageons l'avis que la CTA ou la CT devrait conserver sa base contractuelle actuelle, mais nous sommes réservé sur l'opportunité d'inscrire cette conférence à terme dans la législation.

## **5. Représentation**

Nous soutenons la recommandation n° 8, à savoir qu'il n'est pas opportun, pour des raisons de droit institutionnel, d'associer les organisations défendant des intérêts ou des territoires particuliers à l'organisme responsable.

Nous sommes plutôt favorable à la forme B pour l'association avec de telles organisations (collaboration ponctuelle selon la nature des projets, plutôt que statut d'observateur permanent dans la CT).

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, et dans l'attente des prochaines discussions à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 15 octobre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
A. RIBAUD

*La chancelière,*  
S. DESPLAND